



Modifications des Implementation Guidelines pour le Status Report

**Informations sur les modifications prévues des Swiss Payment
Standards applicables à partir de novembre 2024**

Version 1.0, valable à partir du 4 septembre 2023

Historique des révisions

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Version	Date	Descriptions des modifications	Chapitre
1.0	04.09.2023	Nouveau document Partie I de la procédure de consultation sur les ajustements des paiements instantanés	tous

Tableau 1: Historique des révisions

Remarques générales

Introduction

SIX Interbank Clearing («**SIC SA**») est active au sein de différents organes et commissions traitant des questions concernant la normalisation du trafic des paiements national et international. Elle contribue ainsi à ce que les établissements financiers suisses puissent mettre en place leurs produits et services en temps voulu sur des plateformes solides et mises en réseau conformément au marché. Ce qui permet de continuer à assurer le bon déroulement du trafic des paiements.

Pour l'échange de données entre le client et la banque sur la base des définitions de la norme ISO 20022 dans le secteur d'activité des paiements et de la gestion de la trésorerie, les Swiss Payment Standards («**SPS**») sont établis sous la direction de SIC SA et développés périodiquement. Le document actuellement en vigueur est disponible sur le site Internet suivant: www.six-group.com/de/products-services/banking-services/payment-standardization/standards/iso-20022.html.

Modifications prévues – Détails

Le présent document décrit les modifications prévues pour les Implementation Guidelines pour le Status Report.

Modifications prévues – Procédure

En vue d'une vaste coordination et dans l'esprit d'une information préalable, SIC SA publie en temps utile les modifications prévues au niveau des SPS et invite les parties intéressées à donner leur avis au sujet de ces modifications prévues. Pour ce faire, un formulaire est disponible via le lien suivant: www.six-group.com/de/products-services/banking-services/payment-standardization/standards/iso-20022.html#scrollTo=consultations et, une fois complété, doit être envoyé à l'adresse suivante: consultations@paymentstandards.ch. La consultation aura lieu du 4 septembre au 6 octobre 2023.

Après la période de soumission des avis, les ajustements sont finalisés en tenant compte des observations reçues et d'autres développements importants (par exemple, de l'environnement SEPA ou concernant les messages SWIFT). La publication de la nouvelle version est prévue pour février 2024. Les adaptations issues de la procédure de consultation I ont un effet contraignant et peuvent ne plus être adaptées lors de la procédure de consultation II.

Droits d'auteur et décharge juridique

Le contenu du présent document est protégé par le droit d'auteur. SIC SA se réserve tous les droits y afférents, y compris en ce qui concerne la reproduction photomécanique, le stockage sur support électronique et la traduction en langues étrangères.

SIC SA décline toute responsabilité, qu'elle soit juridique ou autre, pour les erreurs et leurs conséquences.

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Pour des raisons de lisibilité, il a été renoncé à l'emploi de l'écriture inclusive. Toutes les désignations concernant des personnes sont en conséquence valables autant pour des femmes que pour des hommes.

Table des matières

Historique des révisions	2
Remarques générales	3
Table des matières	4
Index des tableaux	5
1 Généralités	6
2 Procédure de consultation I	7
2.1 Adaptations des Business Rules	7
2.2 Adaptations des définitions générales liées aux champs	8
2.2.1 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	8
2.2.2 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	9
2.2.3 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	9
2.2.4 Adaptations du «Tracker Data».....	10
2.2.5 Adaptations du «Acceptance Date Time»	10

Index des tableaux

Tableau 1:	Historique des révisions.....	2
Tableau 2:	Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	8
Tableau 3:	Adaptations du «Status Code» («Original Payment Information And Status»).....	9
Tableau 4:	Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)	9
Tableau 5:	Adaptations du «Tracker Data».....	10
Tableau 6:	Adaptations du «Acceptance Date Time».....	10

1 Généralités

La procédure de consultation comporte deux volets:

- La **partie I** présentera les modifications en rapport avec l'introduction à venir des paiements instantanés. Sa publication est prévue pour début septembre, la date limite de soumission des avis est fixée au vendredi 6 octobre 2023.
- La **partie II** de la procédure de consultation présentera les autres modifications contenues dans les SPS 2024. Sa publication est prévue pour début novembre, la date limite de soumission des avis pour cette partie est fixée au vendredi 1er décembre 2023.

À l'issue des deux procédures de consultation, les réponses reçues seront dépouillées et les rapports sur les consultations seront établis et également publiés sur www.iso-payments.ch. Les résultats de la procédure de consultation seront publiés en décembre 2023 pour la partie I et en janvier 2024 pour la partie II.

Les versions finales des Guidelines suivantes seront publiées en février 2024:

- Implementation Guidelines suisses pour les virements,
- Implementation Guidelines suisses pour le Status Report,
- Implementation Guidelines suisses pour le cash management,
- Business Rules suisses.

2 Procédure de consultation I

Adaptations en rapport avec l'introduction à venir des paiements instantanés.

2.1 Adaptations des Business Rules

Avec l'adaptation des Business Rules due à l'extension des paiements instantanés, il est prévu de procéder aux ajouts suivants:

En cas de paiement instantané, il est désormais possible de fournir un «Customer Payment Status Report» (pain.002) supplémentaire pour chaque transaction, lequel confirme l'exécution via une notification ACSC (Accepté, Règlement terminé, débit du compte débiteur) ou informe d'un rejet via une notification RJCT.

2.2 Adaptations des définitions générales liées aux champs

En raison des adaptations des modes de paiement, nous avons apporté les adaptations suivantes aux définitions liées aux champs.

2.2.1 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlGrpInfAndSts*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Group Status <GrpSts>	Les valeurs «ACCP», «ACWC», «PART» et «RJCT» sont envoyées dans le message de statut. De plus, des confirmations de type technique peuvent contenir le statut «ACTC». En fonction de l'établissement financier et du canal de livraison, le «Group Status» peut aussi être omis. Contrairement aux recommandations SEPA, des messages «Group Status» positifs sont également confirmés en Suisse.	Les valeurs «ACCP», «ACWC», « ACSC », «PART» et «RJCT» sont envoyées dans le message de statut. En outre, les retours à caractère technique peuvent contenir le statut «ACTC». Selon l'établissement financier et le canal de livraison, le «Statut du groupe» peut également être omis. Contrairement aux recommandations SEPA, des messages «Group Status» positifs sont également renvoyés en Suisse.
Status Reason Information <StsRsnInf>	Est livré dans l'A-Level pour les erreurs/avertissements. Remarque: <ul style="list-style-type: none"> • «Status Reason Information» est utilisée soit à l'intérieur d' <ul style="list-style-type: none"> - «Original Group Information And Status» soit d' - «Original Payment Information And Status» ou encore de - «Transaction Information And Status». • Si «Group Statut» = «ACCP», alors «Statut Reason Information» n'est pas utilisée. • Si «Group Statut» = «PART», alors «Statut Reason Information» est utilisée soit au niveau «Original Payment Information And Status», soit au niveau «Transaction Information And Status». • Si «Group Status» = «RJCT» du fait du rejet de tous les B-Levels, alors «Statut Reason Information» est utilisée au niveau «Original Payment Information And Status». 	Est livré dans l'A-Level pour les erreurs/avertissements. Remarque: <ul style="list-style-type: none"> • le «Status Reason Information» est utilisée soit à l'intérieur d' <ul style="list-style-type: none"> - «Original Group Information And Status» soit d' - «Original Payment Information And Status» ou encore de - «Transaction Information And Status» • Si «Group Statut» = «ACCP», «ACSC», alors «Statut Reason Information» n'est pas utilisée. • Si «Group Statut» = «PART», alors «Statut Reason Information» est utilisée soit au niveau «Original Payment Information And Status», soit au niveau «Transaction Information And Status». • Si «Group Status» = «RJCT» du fait du rejet de tous les B-Levels, alors «Statut Reason Information» est utilisée au niveau «Original Payment Information And Status».

Tableau 2: Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

2.2.2 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlPmtInfAndSts*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Payment Information Status <PmtInfSts>	<p>Cet élément est livré dans le B-Level de l'ordre (pain.001/pain.008) en cas d'erreurs/avertissements.</p> <p>Seuls «ACWC», «PART», «RJCT» sont livrés, aucun autre statut intermédiaire. Contrairement au SEPA, des messages de statut «Payment Information» positifs sont également renvoyés.</p> <p>Les messages de statut supplémentaires peuvent contenir d'autres valeurs, par exemple «ACTC» (après une validation purement technique du message reçu) ou «ACCP» (message de statut dû au changement de statut d'une commande ou en réponse à un B-Level individuel).</p>	<p>Cet élément est livré dans le B-Level de l'ordre (pain.001/pain.008) en cas d'erreurs/avertissements.</p> <p>Seuls «ACWC», «PART», «RJCT» sont fournis, aucun autre statut intermédiaire. Contrairement au SEPA, des messages de statut «Payment Information» positifs sont également renvoyés.</p> <p>Les messages de statut supplémentaires peuvent contenir d'autres valeurs, par exemple «ACTC» (après une validation purement technique du message reçu) ou «ACCP», «ACSC» (message de statut dû au changement de statut d'une commande ou en réponse à un B-Level individuel).</p>

Tableau 3: Adaptations du «Status Code» («Original Payment Information And Status»)

2.2.3 Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Transaction Status <TxSts>	<p>Est livré dans le C-Level pour les erreurs/avertissements.</p> <p>Seuls «ACWC» et «RJCT» sont fournis, aucun autre statut intermédiaire. «ACCP» n'est pas explicitement fourni.</p>	<p>Est livré dans le C-Level pour les erreurs/avertissements.</p> <p>Seuls «ACWC» et «RJCT» sont livrés, aucun autre statut intermédiaire. «ACCP», «ACSC» ne sont pas explicitement fournis.</p>

Tableau 4: Adaptations du «Status Code» («Original Group Information And Status»)

2.2.4 Adaptations du «Tracker Data»

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/TrckrData*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Tracker Data <TrckrData>	vide	Peut être utilisé pour confirmer la date de compensation des paiements instantanés.
Confirmation Date Time <TrckrData> <ConfdDt> <DtTm>	vide	Date de compensation dans Clearingsystem en cas de paiements instantanés

Tableau 5: Adaptations du «Tracker Data»

2.2.5 Adaptations du «Acceptance Date Time»

Les éléments et sous-éléments suivants disponibles sous le chemin ci-dessous ont été ajoutés ou adaptés: *CstmrPmtStsRpt/OrgnlPmtInfAndSts/TxInfAndSts/AcceptncDtTm*.

Caractéristique	Anciennes définitions générales	Nouvelles définitions générales
Acceptance Date Time <AcceptncDtTm>	vide	Contient l'heure de début d'un paiement instantané SIC.

Tableau 6: Adaptations du «Acceptance Date Time»